



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2024

### Délibération n° 05

**Date de convocation**

15.03.2024

**Date d'affichage**

20.03.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

**Objet : Annulation de titres de recettes correspondant à la dette de particuliers**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés**

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – M. G. ALAPETITE par Mme C. LAFONT – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL\_25MAR24\_\_5-DE



M. Claude LUTTMANN a été élu secrétaire de séance.

**Monsieur Eric ALAMAMY, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Le 27 février 2024, la Commission de surendettement des particuliers de Seine et Marne a prononcé l'effacement de la dette d'un particulier.

La dette effacée s'élève à montant total de 26 400,12 € et correspond à plusieurs mois de loyers et de charges pour un logement communal.

En conséquence, la Direction générale des Finances publiques invite la Ville à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la dette effacée.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'acter l'irrecouvrabilité des titres de recettes émis par la ville à hauteur de 26 400,12 €.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU la décision rendue exécutoire le 27 février 2024 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne, transmis par le Comptable Public en date du 28 février 2024,

VU le courrier de la Trésorerie de Melun du 28/02/2024 demandant la mise en créances éteintes de la dette totale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir les crédits au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 26 400,12 €,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour la même somme,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ANNULE** les titres de recettes ci-annexés.

**ACTE** l'admission en non-valeur de la dette s'élevant à 26 400,12 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 25 mars 2024

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Claude LUTTMANN**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 29/03/2024  
Reçu en préfecture le 29/03/2024  
Publié le 29/03/2024  
ID : 077-217701226-20240325-DEL\_25MAR24\_\_5-DE

S<sup>2</sup>LO